

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception: Lo17	Dossier complet le : N° d'enregistrement : lo 1 + 28/2 .						
1. Intitulé du projet							
Création de serres multichapelles au lieu d	lit le Plongeon (49730 Varennes sur Loire)						
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom	Prénom						
2.2 Personne morale	rielioni						
Dénomination ou raison sociale	LES SABLES						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur MAGAULT Anthony						
	9 4 0 0 0 1 6 Forme juridique EARL						
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1						
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
39°	Création de 1 lot de serres multichapelles sur une surface de plancher de 24 000 m² sur un terrain d'assiette de 79 682 m².						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éven	ituels travaux de démolition						
Création de serres multichapelles en matière plastique. Le lot sera constitué de 20 chapelles en 1 bloc. La présentation du projet est réalisée à travers l'annexe n°4.							

4.2 Objectifs du projet
L'objectif premier est le développement économique de l'Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée LES SABLES.
La mise en place de ce type de culture permet une croissance plus rapide des plants par l'augmentation des températures à
l'intérieur des serres. Les structures permettent aussi à l'exploitant de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants.
Les doses sont apportées au plus près des plantes et en quantité adaptée.
Les doses sont apportees au plus pres des plantes et en quantité adaptée.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés:
- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de d'urbanisme),
- cabinet cadegeau (dossier loi sur l'eau / formulaire d'évaluation simplifiée des incidences natura 2000 /
demande cas par cas d'étude d'impact),
Les travaux seront réalisés par l'entreprise serres JRC en plusieurs étapes :
- implantation du projet,
- réalisation des poteaux d'ancrage,
- montage de la structure et des parois,
- finition (portes).
million (portes).
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.3.2 dans sa phase d'exploitation En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
4.3.2 dans sa phase d'exploitation En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein champ et sous serres.
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein
En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise LES SABLES pratique des cultures maraîchères en plein

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Permis de construire suivant le code de l'urbanisme sera déposé en Novembre 2017. Dossier de déclaration loi sur l'eau suivant le code de l'environnement, annexé du formulaire d'évaluation simplifié d'incidences natura 2000, dépôt le 24 mai 2017 et validé le 12 Juin 2017.							
	projet et superficie globale de l'opération - pré						
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
Lots de serres multichapelles		1 lot					
Nombre de Chapelles plastiques		20 Chapelles					
Surface des serres multichapelles		24 000 m ²					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u>	7°15'06"00 Lat.00°00'45"00					
Lieu dit le Plongeon 49730 Varennes sur Loire	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; Point de départ : Long. Communes traversées :	°'" Lat°'"_ °'" Lat°'"_					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non Non Non indifférentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		Le projet est situé au sein du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Pas de zone humide recensée dans le cadre du dossier de déclaration (article l.214-1 et code de l'environnement) suivant l'arrêté de 2009 portant sur la délimitation des zone humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est concernée par un Plan de prévision des risques naturels d'inondation : PPRI du Val Authion. La construction de serres est accepté par le règlement et les travaux n'entraînent pas de modification de la zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le projet est situé à 1300 mètres au sud-ouest de la Zone Spéciale de Conservation ZSC FR5200629 de la Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau et de la Zone de Protection Spéciale ZPS FR5212003 de la Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classé (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme). Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques rares et/ou protégées en application de l'article L. 411-1 à 7 du code de l'environnement.
Milieu naturel			×	Le site ne présente pas de sensibilité particulière au niveau environnemental, et de biotope et biocénose remarquable. Il est en dehors des sites natura 2000, situés à 1300 mères au sud-ouest du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Parcelle située sur une parcelle agricole maraîchère et son utilisation restera identique.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Les risques majeurs pouvant être rencontrés sur la commune sont : Nucléaire - Séisme (aléa 2 sismique modéré); Inondation - Mouvements de terrain - Tassements différentiels De 1982 à 1999 cinq arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été recensé (inondations, coulée de boues, mouvements de terrain et des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet sera accessible pour les engins agricoles et les véhicules de l'entreprise. le trafic des poids lourds (collecte des légumes) va augmenter de 12 interventions annuelles actuellement à 21 dans le futur. Cela représente un passage de poids lourds toutes les deux semaines et demi.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	X	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour, hors des périodes de congés habituels (août). Les réglementations sonores doivent être respectées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de chantiers type pelle à chenille. Aucun tir de mine n'est réalisé dans le cadre des travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Un dossier "loi sur l'eau" suivant les articles L214.1 à 11 et R214.1 à 60 du code de l'environnement a été déposé à la Direction Départementale des Territoires du Maine et Loire en mai 2017. Les rejets concernent des eaux pluviales de ruissellement sur les serres. Les flux d'eaux pluviales sont régulés dans un bassin de rétention situé au Sud-Est du projet. Ensuite, elles sont rejetées après traitement dans un fossé situé à l'Est (se référer à l'annexe 3).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal, et Déchet Dangereux)

British and S	a the resident side at \$1.65			Le projet fait partie intégrante du paysage du Val d'Anjou.
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		L'activité maraîchère en plein champ est remplacée par des cultures sous serres.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées c	10 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Non X Si oui, décriv	ez les	quelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels	
DOMESTIC SECTION OF THE PROPERTY OF THE PROPER				
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La gestion des eaux pluviales sera assurée grâce à un bassin de régulation. Au total, l'ouvrage disposera d'un volume tampon de 1 045 m3. Cet aménagement permettra de maintenir la situation des écoulements (débit de fuite fixé à 5,20 litres par seconde), d'avant la mise en place du l'opération, jusqu'à un événement de période retour 10 ans, et permettra par ailleurs d'évacuer le débit engendré par une pluie de retour 100 ans sur le bassin versant.

Un bassin à ciel ouvert est constitué par un corps de bassin avec des formes variables liées aux espaces disponibles. Cet ouvrage sera équipé d'un dispositif de régulation, constitué d'un ouvrage préfabriqué spécifique (régulateur de débit statique ou dynamique), et d'un dispositif de surverse, assuré par un seuil frontal réalisé sur la face amont du régulateur, et positionné à la hauteur maximum des eaux permettant d'évacuer la crue de période retour 100 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, l'EARL LES SABLES souhaite mettre en place un lot de serres sur une surface globale couverte de 24 000 m². Cette production remplace les cultures maraîchères en plein champ situées sur le projet. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants.

Le projet a fait appel à un collège de cabinet d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire sera déposé en Novembre 2017 et un dossier loi sur l'eau complété du formulaire d'évaluation simplifié natura 2000 a été déposé le 24 mai 2017.

Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans le contexte paysager global du lieu dit(présence de serres et cultures maraîchères existantes). Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversités alentours seront préservées.

Le projet est localisé à 1300 mètres des sites natura 2000 de la Vallée de la Loire. Les nuisances sonores et vibrations proviendront principalement de la phase travaux (engins de chantiers). Les rejets hydrauliques seront traités dans un bassin de rétention en eau. Deux habitations ont été recensées dans un périmètre de 100 mètres autour du projet. Le projet de serres aura un impact faible sur le milieu naturel et les personnes tiers avoisinantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2	Autres	annexes	volontairement	transmises	par le r	maître d	l'ouvrage	ou pétitio	nnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet						
9. Engagement et signature							

Varennes sur Loire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le, 09/11/2017

X

Signature ___

Fait à

nature en cliquant sur le cadre ci-dessus